



LES MISSIONS DE LA DGE

Le sens de l'entreprise
pour l'intérêt général

ÉDITO

Notre projet stratégique « Cap compétitivité », mené en concertation avec l'ensemble des agents, nous a conduits à changer notre nom DGCIS en DGE (Direction générale des entreprises). La nouvelle DGE se veut l'incarnation de toute la légitimité d'un État stratège : pour dessiner les contours de nos filières de demain ; pour encourager la création et la croissance des entreprises via des politiques transverses d'innovation et de compétitivité ; pour aider les entreprises lorsqu'elles se restructurent ou rencontrent des difficultés.



Nos nouveaux modes de fonctionnement ont été conçus pour initier une meilleure transversalité dans nos travaux, et une plus grande ouverture sur l'Europe et l'international. La mobilisation de tous nos agents en Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) permettra également de répondre à la priorité du développement de l'attractivité de nos territoires. La DGE veillera tout particulièrement à renforcer l'impact territorial de son action.

Notre volonté est de placer l'entreprise au cœur de notre politique et de notre action pour l'intérêt général. La DGE doit devenir rapidement une force reconnue de développement de la compétitivité et de l'emploi sur notre territoire.

Pascal Faure
Directeur général des entreprises

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Faure'.

La DGE

Sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte, pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Textes de référence :

- Décret n°2014-1048 du 15 septembre 2014 modifiant le décret n°2009-37 du 12 janvier 2009 relatif à la DGCIS.
- Arrêté du 15 septembre 2014 portant organisation de la DGE.



L'ORGANISATION DE LA DGE

TROIS SERVICES SECTORIELS

Les services sectoriels portent l'expertise de la DGE pour les secteurs et filières dont ils ont la charge, socle pour la construction et la mise en œuvre des politiques publiques les plus pertinentes en faveur de leur compétitivité, dans l'intérêt général.

■ LE SERVICE DE L'INDUSTRIE (SI)

Il est compétent pour la plupart des industries manufacturières : chimie, matériaux, mécanique, matériels de transport, énergie, éco-industries, industries de santé, mode et textile, biens de consommation...

Il est aussi chargé du contrôle des produits industriels soumis à des réglementations spécifiques tels que les biens et technologies à double usage civil et militaire et les produits chimiques pré-curseurs de drogues.

■ LE SERVICE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (SEN)

Il est compétent pour l'ensemble de l'économie numérique : semi-conducteurs, systèmes complets pour l'informatique ou les réseaux, industries de contenu ou d'usage.

Il assure également des missions dans le domaine de la gestion du spectre électromagnétique, de la réglementation des communications électroniques, et des activités postales, et veille à la diffusion du numérique dans l'ensemble de l'économie.

■ LE SERVICE DU TOURISME, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (STCAS)

Il est compétent pour les entreprises artisanales, du commerce, du tourisme, et des services aux entreprises et à la personne.

Il est également chargé de missions de suivi des réglementations relatives à l'accès à certaines professions et contribue à la politique de l'État en matière de professions libérales.





TROIS SERVICES TRANSVERSAUX

■ LE SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (SCIDE)

Il a pour mission de renforcer la compétitivité et l'innovation dans les entreprises, par des politiques en faveur de l'entrepreneuriat, la recherche et le développement, la simplification, la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon, la normalisation, la réglementation des produits, la qualité, la métrologie...

Il réalise et publie des statistiques et des études économiques pour le compte de la DGE.

■ LE SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE, EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE (SATEI)

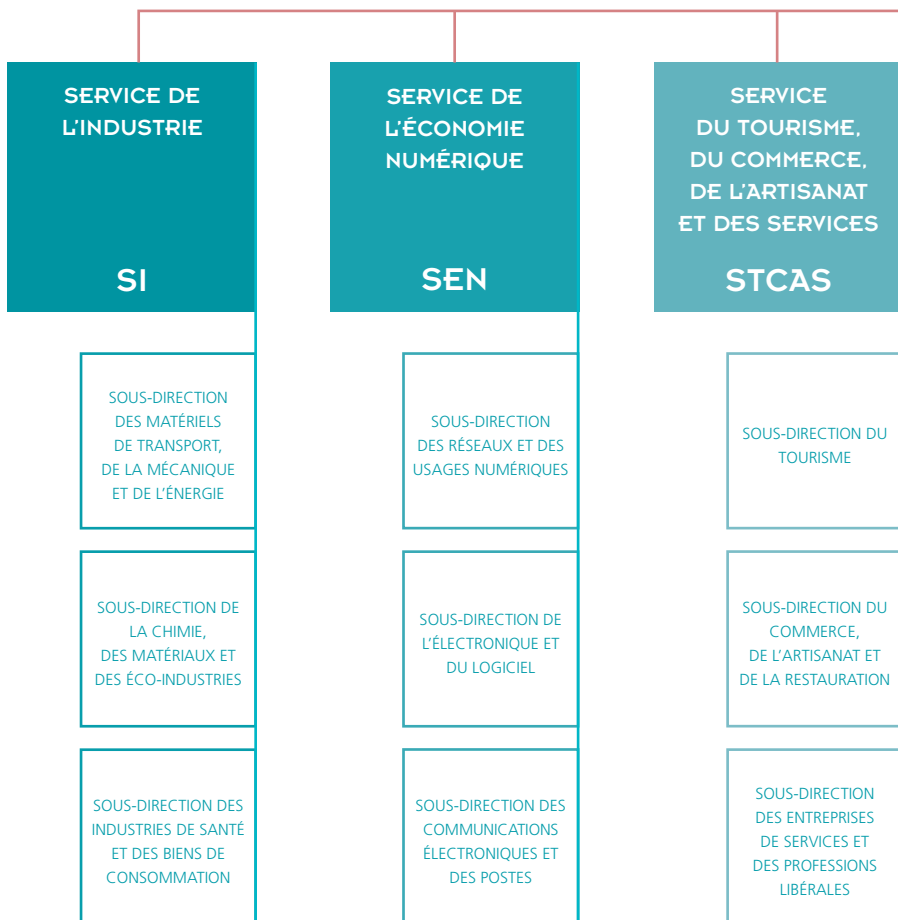
Il a pour mission de soutenir les entreprises en difficulté et d'appuyer les projets d'investissement et de développement dans les territoires, en particulier en pilotant l'action des services déconcentrés de la DGE ; il pilote la politique des pôles de compétitivité. Il coordonne l'action européenne et internationale de la direction et assure également la tutelle des chambres consulaires.

■ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Il est chargé du bon fonctionnement de la direction : ressources humaines, communication, budget, informatique, contrôle de gestion et audit.

Il assure la gestion des corps techniques (techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie, ingénieurs de l'industrie et des mines), ainsi que le traitement des questions réglementaires relatives aux personnels de La Poste et de France Télécom.

ORGANIGRAMME



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pascal
FAURE

SERVICE DE
LA COMPÉTITIVITÉ,
DE L'INNOVATION ET
DU DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES

SCIDE

SOUS-DIRECTION DE
L'INNOVATION ET DE
L'ENTREPRENEURIAT

SOUS-DIRECTION
DU DROIT DES
ENTREPRISES

SOUS-DIRECTION DE
LA NORMALISATION,
DE LA
RÉGLEMENTATION
DES PRODUITS ET DE
LA MÉTROLOGIE

SOUS-DIRECTION DE
LA PROSPECTIVE,
DES ÉTUDES ET
DE L'ÉVALUATION
ÉCONOMIQUES

SERVICE DE
L'ACTION
TERRITORIALE,
EUROPÉENNE ET
INTERNATIONALE

SATEI

SOUS-
DIRECTION DE LA
RÉINDUSTRIALISATION
ET DES
RESTRUCTURATIONS
D'ENTREPRISES

SOUS-DIRECTION
DE L'ACTION
TERRITORIALE ET DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

SOUS-DIRECTION
DE L'EUROPE ET DE
L'INTERNATIONAL

SOUS-DIRECTION
DES CHAMBRES
CONSULAIRES

SECRETARIAT
GÉNÉRAL

SG

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA
COMMUNICATION

SOUS-DIRECTION DES
AFFAIRES FINANCIÈRES
ET DES MOYENS

LES CHIFFRES CLÉS 2013

655

AGENTS EN
CENTRALE

678

AGENTS EN
DI(R)ECCTÉ

7 200

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES
PAR LES EXPERTS DES DI(R)ECCTÉ

260 PROJETS
INDUSTRIELS
STRUCTURANTS

ACCOMPAGNÉS À L'EXPORT

25

CENTRES COMMERCIAUX
DE PROXIMITÉ EXPLOITÉS
PAR EPARECA ET



30 EN COURS DE
PRODUCTION

71 PÔLES DE
COMPÉTITIVITÉ

ACCOMPAGNÉS PAR LA DGE,
REGROUPEMENT PLUS DE
8 000 ENTREPRISES ET
CENTRES DE RECHERCHE

21 & 5

FILIÈRES MILLIONS D'EUROS

D'AIDES ACCORDÉES
AUX ENTREPRISES DANS LE
CADRE DU PROGRAMME

TIC&PME 2015

839 & 1 555

HÔTELS

HÔTELS -
RESTAURANTS

ONT OBTENU LA MARQUE
QUALITÉ TOURISME

+18
DE
MILLIARDS D'EUROS

DU PROGRAMME DES
INVESTISSEMENTS
D'AVENIR

CONSCRÉS À L'INDUSTRIE, L'INNOVATION,
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS L'INDUSTRIE

550 NOUVELLES
ENTREPRISES

BÉNÉFICIENT DU DISPOSITIF
JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE
(JEI) CHAQUE ANNÉE

480 000

NOUVEAUX EMPLOIS
■■■■ EN 10 ANS ■■■■

C'EST
L'AMBITION
DES 34
PLANS

DE LA
NOUVELLE
FRANCE
INDUSTRIELLE

& 45,5

MILLIARDS D'EUROS
DE VALEUR AJOUTÉE

L'ACTION DES RÉFÉRENTS
UNIQUES À L'INVESTISSEMENT
C'EST, FIN MARS 2014, ENVIRON :

35 795

EMPLOIS
CRÉÉS



30 875

EMPLOIS
PRÉSERVÉS

160 000

EMPLOIS PRÉSERVÉS
GRÂCE À L'ACTION DES COMMISSAIRES
AU REDRESSEMENT PRODUCTIF



www.entreprises.gouv.fr
Direction générale des entreprises

67 rue Barbès ■ BP 80001 ■ 94201 Ivry-sur-Seine Cedex

